



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

DOSSIER DE PRESSE

**Présentation de l'opération interministérielle vacances
(OIV) 2015
Contrôle du camping «La Forge de Sainte-Marie»
à Thonnance les Moulins**

Mercredi 12 Août 2015 à 14h30

Contact presse :

Lysiane Brisbare - 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55

Présentation de l'opération interministérielle vacances 2015

Le tourisme est un **secteur majeur** de notre économie. Il apparaît primordial de valoriser cette ressource économique capitale en veillant à la qualité des produits et services afin que ceux-ci répondent parfaitement aux attentes des consommateurs/vacanciers.

Le département de la Haute-Marne est à la fois une destination touristique et principalement, un axe de passage notamment pour les touristes étrangers.

La période estivale 2014 a constitué un temps fort de la consommation avec un volume de dépenses cumulé des visiteurs français et étrangers établi à 7,4 % du PIB. Porteuse d'emplois saisonniers et pérennes, elle représente un facteur favorable de soutien à la croissance.

Les vacances représentent un double enjeu : enjeu individuel pour le consommateur qui entend pouvoir disposer des meilleurs produits ou services, compte tenu de son budget, et enjeu collectif pour l'économie et l'emploi du tourisme de notre pays.

Il est donc primordial de permettre au consommateur de faire jouer pleinement la concurrence, fondée sur une information transparente et loyale, et de bénéficier d'une offre présentant toutes les garanties de qualité et de conformité.

Reconduite cette année, l'Opération Interministérielle Vacances a pour objectif de répondre à ces enjeux, sous la forme d'un dispositif mobilisant les compétences des services des DDPP ou DDCSPP mais aussi de l'ARS, de la DRJSCS ou de la DIRECCTE, agissant de façon coordonnée pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions ainsi que la sécurité la plus rigoureuse des produits alimentaires ou non alimentaires et celle des prestations de service.

L'opération couvre la période du 15 juin au 15 septembre 2015. Elle concerne toutes les régions, mais elle est renforcée, comme les années précédentes, dans les 38 départements les plus touristiques ainsi que sur l'ensemble du réseau autoroutier

La mise en œuvre opérationnelle des interventions relève de la responsabilité des DDI (DDPP ou DDCSPP et DDTM), sous l'autorité des Préfets, de manière à assurer une bonne couverture du terrain et à mobiliser les collaborations inter-services déjà établies de longue date.

- **Les priorités fixées**

Pour 2015, les **thématiques** de prévention et de contrôle retenues au niveau national sont les suivants :

les nouvelles formes de consommation touristique : chambres d'hôtes, hébergements «atypiques », sites internet spécialisés ;

la protection des jeunes en vacances (activités sportives, sécurité des jeunes, conformité des équipements de protection individuelle, des équipements, qualité de l'encadrement, loyauté et sécurité des prestations offertes...) ;

les commerces soumis à un pic saisonnier d'activité (commerces sédentaires, itinérants, saisonniers ;

les produits alimentaires :

hygiène et sécurité (les risques sanitaires peuvent augmenter dans ce secteur du fait de l'accroissement de l'activité, de l'emploi de personnel saisonnier, de difficultés de stockage, d'approvisionnement, de gestion des stocks, de respect de la chaîne du froid notamment en période de forte chaleur ;

les produits non alimentaires et prestations de services (information du consommateur, loyauté des transactions et sécurité ;

concurrence, économie souterraine, contrefaçon, paracommercialisme :

ventes en bordures de route, animations proposées par des associations, contrefaçon....).

- **Présentation du camping de « La forge de Sainte-Marie » à Thonnance les Moulins**

L'établissement «La Forge de Sainte Marie» est une SARL immatriculée au RCS le 2 mai 2002. Gérée par Mme Angela FINCH, elle compte 3 à 5 salariés permanents.

L'activité porte sur la location d'emplacements de camping (155), de mobilhomes (29) et de gîtes (15). Classé 5 *, le camping propose des activités telles que la piscine couverte, la restauration, une épicerie, de la vente à emporter ainsi que des clubs pour les enfants.

Bilan de l'opération interministérielle vacances 2015 au 6 août 2015

60 établissements ont été contrôlés au sein desquels 75 ateliers ou autorisations ont été vérifiés :

7 commerces de détail non alimentaires
3 établissements proposant des prestations touristiques (camping, office de tourisme etc...)
1 établissement comportant des aires de jeux
15 établissements de restauration collective dont 6 accueils collectifs de mineurs
6 GMS
1 marché
5 restaurants ou hôtels restaurants
6 boucheries
6 fromageries ou crémeries
3 producteurs fermiers
1 entrepôt frigorifique
6 transports de denrées périssables

Par ailleurs, 16 contrôles spécifiques des conditions d'accueils collectifs de mineurs (centres aérés, séjours de vacances etc..) sont intervenus.

Les suites données, à ce jour, sont les suivantes :

- 11 avertissements,
- 3 procès-verbaux,
- 4 mesures de police administrative.